

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	Numéro de permis 2001910	Date d'inspection Le 21 septembre 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée		Numéro de téléphone (506) 423-6401	
Adresse 40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Je recommande le renouvellement du permis. Pas été sur les lieux donc aucun ratio. Discussion avec l'exploitante et la majorité des parents ont donné l'information qu'ils manquaient. Une inspection de surveillance sera faite sur les dossiers d'enfant par la mentore.

original signé par  
Annik Thériault

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 septembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Lynne B. Thibodeau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2023

\_\_\_\_\_  
Date